

DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DES SABLES D'OLONNE



LES ACHARDS

COMMUNE DES ACHARDS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 02 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers représentés : 28
Nombre de conseillers ayant participé au vote : 28

L'an deux mille vingt six, le deux février deux mille vingt six à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune des Achards, dûment convoqué le 27/01/2026, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Michel VALLA, Maire.

Présents : Michel VALLA, Lynda PRUVOST, Gérard JOURDAIN, Christine GUILLOTEAU, Didier RETAILLEAU, Nathalie KARCHER, Jean-Luc RABILLARD, Nicole EDOUARD, Evelyne BAUD, Yvon BRIANCEAU, Bertrand BURNAUD, Patricia BLANCHARD, Jean-Pierre CITEAU, Christelle GAUBERT, Stéphane DENIS-LUTARD, Mickaël ONILLON, Hélène LEMESLE, Sarah MICHON, Vincent BELLEAU, Ingrid BERNARD, Antoine GUILLET, Charles-Bernard DRUGEON, Sylvain MONIOT-BEAUMONT, Sophie CHATELLIER, Martial CAILLAUD, Isabelle LE BRUSQUET, Pauline CAILLONNEAU.

Absents donnant pouvoir : Sébastien HULIN a donné pouvoir à Lynda PRUVOST

Absents excusés : Sarah RENAUD

Absents : Corinne BRAUD, Thony CHABOT, Stéphanie CHIFFOLEAU, Paul MAZENS

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil, Lynda PRUVOST a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle accepte. Madame Marion CHAIGNE, Directrice Générale des Services, qui assiste à la séance, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire.

D02022026_03 : Aménagement Avenue Napoléon Bonaparte - Demande de subvention au titre des amendes de police 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la décision municipale n° DLG_2024_004 en date du 3 décembre 2024 par laquelle le Maire a approuvé le marché de maîtrise d'œuvre confié au cabinet GEOUEST pour l'aménagement de l'avenue Bonaparte et du parvis de l'Église pour un montant de 62 756,90 € HT ;

Vu l'autorisation de programme et crédits de paiement n°2402-BONAP « Aménagement de l'avenue Bonaparte » créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 février 2024 et révisée par délibération du Conseil Municipal en date 31 mars 2025 ;

Vu la délibération n°D31032025_18 en date du 31 mars 2025 autorisant Monsieur le Maire à solliciter auprès de Conseil Départemental une aide financière au titre des amendes de police pour la phase 1 (secteur A et B) de l'avant-projet sommaire ;

Vu la délibération n°D30062025_04 en date du 30 juin 2025 autorisant le lancement de la procédure de consultation en vue de la désignation des entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Vu la délibération n°D29052025_05 en date du 29 septembre 2025 attribuant le marché de travaux des lots 1 - Voirie et réseaux Divers, lot 2 - Aménagement paysagers, maçonnerie et mobiliers, lot 3 - Travaux de signalisation pour un montant de 959 216.56 € HT soit 1 151 059.87 €TTC entreprises pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Vu la délibération n°D27102025_02 en date du 27 octobre 2025 approuvant la convention de rénovation d'éclairage public avec le SYDEV pour un montant de participation de la commune à hauteur de 176 170,00 HT soit 211 404,00 €TTC pour l'aménagement du parvis de l'église et de l'avenue Bonaparte ;

Considérant la nécessité de procéder à l'aménagement de l'avenue Napoléon Bonaparte, axe structurant du centre-bourg, en cohérence avec les ambitions du programme « Petites Villes de Demain » ;
Considérant l'état d'avancement des travaux phase 1 secteur A et B de l'avant-projet-sommaire et la planification des travaux des autres phases ;
Considérant les aménagements qui seront mis en place dans les phases 2 et 3 de l'Avant-Projet-Sommaire correspondant aujourd'hui aux tranches B et C des marchés de travaux,

Monsieur Didier RETAILLEAU, Adjoint à l'aménagement et au cadre de vie expose à l'assemblée que ces futurs aménagements sécurisant les cheminements de circulations douces (piétons et cyclistes) tout en reliant des liaisons existantes pour accéder aux infrastructures collectives tels que la piscine, les collèges public et privé, la zone de loisirs de Bibrou, peuvent prétendre au financement du Conseil Département au titre des amendes de Police.

En effet, la première phase des travaux, secteur A et B de l'Avant-Projet-Sommaire estimé à 602 500 € HT et Tranche A des marchés de travaux notifiés pour un montant de 567 165,82 €HT est actuellement en cours de réalisation et sera terminée à la mi-avril 2026.

Aussi, la deuxième phase des travaux correspondante aux secteurs C, D, E, F et G de l'Avant-Projet-Sommaire et aux tranches B et C des marchés de travaux notifiés pour un montant de 568 220,43 € HT pourra débuter à la suite des travaux précédent et seront terminés en fin d'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à solliciter une aide financière auprès du Conseil Départemental au titre des amendes de police 2026 ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, Michel VALLA ou son représentant à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La secrétaire de Séance,

Lynda PRUVOST,



Le Maire,

Michel VALLA



Fait et délibéré à Les Achards,
Les jours, mois et an susdits,
Publié sur le site internet le 05/02/2026
Au registre